

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE**

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE
DIRECTEURS TECHNIQUES DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
SESSION 2023**

ÉPREUVE DE QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

1^{ère} épreuve d'admissibilité

Épreuve de questions à réponse courte portant sur les matières suivantes :

- **Droit public : droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques et droit de l'Union européenne**
- **Finances publiques**
- **Gestion des ressources humaines**
- **La procédure de commande publique**

(Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 2)

Sujet comportant 3 pages, composé de 10 questions.

Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.

Le candidat ne doit pas répondre sur le sujet.

Chaque réponse doit être impérativement reportée sur votre copie en rappelant le numéro de la question.

L'usage de documents, d'un téléphone portable, d'un ordinateur portable, d'une calculatrice, d'un smartphone ou PDA est interdit.

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Ces questions doivent amener des réponses courtes limités à une vingtaine de lignes (au maximum) chacune.

Finances Publiques (5 points)

- 1- Veuillez citer et définir les quatre principes budgétaires.
- 2- Veuillez citer les acteurs majeurs des finances publiques dans le cadre budgétaire et comptable en détaillant leur rôle et interactions.
- 3- Veuillez détailler la constitution du budget de l'État et veuillez donner des propositions pour la construction d'un budget en établissement.

Droit administratif (3 points)

- 4- Veuillez citer 4 droits et 4 obligations du fonctionnaire et indiquer dans quel code ils y figurent.

Ressources Humaines (4 points)

- 5- Veuillez détailler le déroulement d'un entretien professionnel en indiquant sa périodicité, les points qui y sont abordés et la formalisation attendue.
- 6- Veuillez détailler les principales obligations de l'employeur public en matière de santé et sécurité au travail.

Procédure de la commande publique (8 points)

Se référer aux seuils en cours de validité en janvier 2023

- 7- Dans le cadre d'une consultation travaux estimé à 90 000 Euros HT, veuillez définir la ou les procédure(s) qui pourrai(en)t être utilisée(s) pour la consultation et la publicité nécessaires à ce type de consultation (une argumentation sur votre choix est attendue).
- 8- À compter de quel montant la mise en concurrence est nécessaire et/ou obligatoire, et de quels moyens dispose le MO pour la mettre en application ?
- 9- Quel document formalise l'évolution d'un marché (évolution financière, délais, etc.) et dans quelle temporalité ce document doit-il être notifié ?
- 10- Veuillez détailler comment se déroule la procédure de notification, l'appellation des NOTI utilisés pour la notification des marchés ainsi que la temporalité à respecter suivant le montant de l'opération.